

VALEURS

Esprit d'équipe

Nous valorisons la réussite collective.
Nous démontrons de l'ouverture et de l'écoute pour accueillir les idées et opinions des autres.
Nous nous rallions aux décisions prises par l'équipe et nous nous engageons dans la réussite de celles-ci. Nous sommes empreints d'un esprit de collaboration, car chaque membre de l'équipe joue un rôle important.



715, 7^e rue de l'Aéroport
Québec (Québec) G2G 2S7

Téléphone: 418 871-3341
Courriel: courrier@sopfeu.qc.ca
Site Web: sopfeu.qc.ca

22 juillet 2022
FEU 286 - PETIT LAC BROCHET
Yan Paquette, pompier forestier

CENTRE PROVINCIAL DE LUTTE
@SOPFEU
FEU #428 - MONT SAINT-PIERRE
@SOPFEU
EXERCICES AVIONS-CITERNES, YOB
@Olivier Hébert

RAPPORT ANNUEL 2022



[ENSEMBLE, PLUS FORT]



TABLE

DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	5
ADMINISTRATEURS	6
Membres du conseil d'administration	
Officiers siégeant au conseil d'administration sans droit de vote	
ORGANIGRAMME	7
CLIP - Comité de liaison et d'information des partenaires	
PORTRAIT DE LA SAISON	8
RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION	11
Mot du directeur général	
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE	12
Plan de continuité des opérations en temps de pandémie	
Prévention et sensibilisation	
Relations publiques	
Atténuation des risques	
Combattants auxiliaires	
DIRECTION DU CENTRE PROVINCIAL DE LUTTE	14
Prêts et emprunts de ressources	
Détection	
Aéronefs de lutte	
Opérations aériennes	
Mesures préventives	
Feux majeurs	
Zone nordique	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	20
Ressources humaines	
Santé et sécurité	
Formation	
Météorologie	
DIRECTION RÉGIONALE DE L'EST	22
Service des infrastructures	
DIRECTION RÉGIONALE DU CENTRE	24
Télécommunications	
DIRECTION RÉGIONALE DE L'OUEST	26
Équipement et logistique	
DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	28
Informatique	
Recherche et développement	
ISO 9001-2015	
Performance organisationnelle	
DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS	32
Faits marquants de l'année financière 2022	
ÉTATS FINANCIERS	35

VISION

Forte de son équipe experte, engagée et autonome, la SOPFEU est une leader reconnue en matière de gestion des feux de végétation et une partenaire clé des collectivités.



MOT DU PRÉSIDENT



Bâtir la SOPFEU de demain

En 2021, le conseil d'administration a adopté un nouveau plan stratégique présentant une vision renouvelée, visant à répondre aux besoins et aux défis de demain. Au cours de l'année 2022, les administrateurs de la SOPFEU ont travaillé avec l'équipe de direction afin de lancer plusieurs grands chantiers qui permettront à la Société de développer son leadership en matière de gestion des feux de végétation. L'organisation travaille également à devenir une partenaire clé des collectivités, notamment en matière de sécurité civile lorsque l'expertise de la SOPFEU peut être utile, de même qu'en matière d'atténuation des risques lors du passage du feu en milieu périurbain.

À cet égard, la SOPFEU a travaillé de concert avec ses principaux partenaires gouvernementaux, tels que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), le ministère de la Sécurité publique (MSP), la Société du Plan Nord et Hydro-Québec, afin de mettre en place des moyens concrets qui lui permettront d'appuyer efficacement le gouvernement du Québec dans l'atteinte de ses objectifs concernant l'ala « Feu de forêt ». Il s'agit d'un enjeu de société des plus importants en raison notamment du contexte de réchauffement de la planète et de changements climatiques.

Parallèlement au développement de cette vision renouvelée, les administrateurs de la SOPFEU ont également veillé à l'avancement des autres travaux inscrits au plan stratégique de l'organisation. À cet égard, notons la consolidation et le développement de l'équipe, le virage technologique, la pérennisation de la capacité d'attaque aérienne de la SOPFEU et la révision de la structure organisationnelle.

Les efforts déployés au cours de la dernière année par la direction de la SOPFEU et ses différentes équipes devraient permettre à tous ces projets de se matérialiser au cours des prochains mois, pour atteindre les objectifs du plan stratégique d'ici la fin de l'année 2024.

Remerciements

J'aimerais remercier les administrateurs qui siègent au conseil d'administration pour leur engagement indéfectible. De façon plus particulière, j'aimerais souligner la contribution de messieurs Marc Lauzon et Dominic Lauzon, qui ont quitté leurs fonctions à titre d'administrateurs. J'ai également une pensée toute particulière pour M. Réjean Gagnon, qui est décédé cette année alors qu'il était toujours administrateur de la Société.

La SOPFEU est une grande organisation dont le Québec peut être fier. Elle est constituée d'une équipe experte et engagée, reconnue même au-delà des frontières du Québec pour son leadership en matière de prévention et de suppression des feux de végétation. Je souhaite donc exprimer ma gratitude à l'endroit du directeur général, M. Eric Rousseau, de l'équipe de direction et de l'ensemble du personnel de la SOPFEU pour leur dévouement et leur professionnalisme.

En terminant, je tiens également à souligner l'apport de nos membres de l'industrie forestière et des grands propriétaires privés, ainsi que la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina, qui appuie la SOPFEU dans l'atteinte de sa mission.

ADMINISTRATEURS

Membres du conseil d'administration



Daniel CANTIN
Président
Administrateur externe et indépendant



Viateur CAMIRÉ
Responsable du comité des ressources humaines
Administrateur externe et indépendant



Marie-Josée CAYER
Administratrice externe et indépendante



Éric COUTURE
Vice-président, responsable du comité de mise en nomination et responsable du comité de gouvernance et d'éthique
Administrateur représentant l'industrie
Produits forestiers Résolu



Karl THÉRIAULT
Administrateur représentant l'industrie
Sappi Matane



Antoni DION
Administrateur représentant l'industrie
MRC de la Vallée-de-la-Gatineau



Mathieu CYR
Administrateur représentant le gouvernement
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts



Étienne MORIN
Administrateur représentant le gouvernement
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts



Jean SAVARD
Responsable du comité d'audit et des finances
Administrateur représentant le gouvernement
Ministère de la Sécurité publique

Officiers siégeant au conseil d'administration sans droit de vote

Eric Rousseau
Directeur général

Manon Pelletier
Trésorière - Directrice des services financiers

Stéphane Caron
Secrétaire - Coordonnateur à la prévention et aux communications

ORGANIGRAMME



CLIP – Comité de liaison et d'information des partenaires

CLIP de l'Est

- Nicolas Fortin**
Produits forestiers Résolu
- Kevin Ouellet-Lévesque**
Rexforêt Bas-St-Laurzent – Gaspésie
- Katherine Girardin**
MRNF
- François Dubé**
SOPFEU

CLIP du Centre

- Charles-André Préfontaine**
Produits Forestiers Résolu
- Benoit Boily**
Rexforêt Saguenay – Lac St-Jean – Côte-Nord
- Claude Bélanger**
MRNF
- Sylvain Tremblay**
SOPFEU

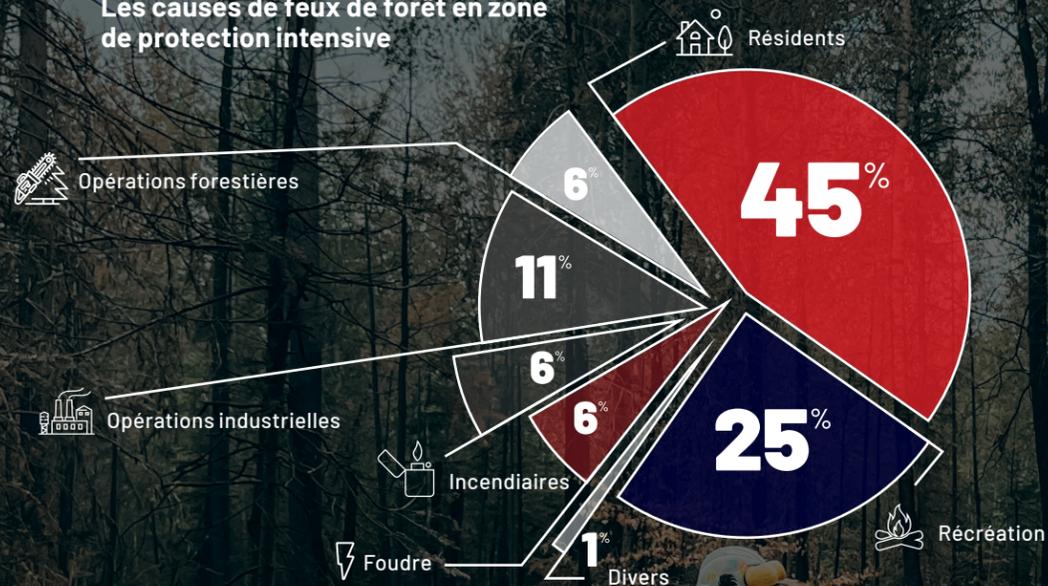
CLIP de l'Ouest

- Jacinthe Brisson**
MRNF Outaouais
- Marco Trudel**
MRNF Abitibi
- Bruno Thibault**
Rexforêt Laurentides – Lanaudière – Outaouais
- Patrick Garneau**
Produits Forestiers Résolu
- Alexandre Paquet**
Rexforêt Abitibi
- Michel Chabot**
SOPFEU

PORTRAIT DE LA SAISON

Les forêts québécoises ont été largement épargnées par le feu cette année. Au cours de la saison 2022, seulement 300,1 hectares de forêt ont été affectés, ce qui représente l'une des plus petites superficies brûlées depuis que des données statistiquement comparables sont disponibles. Ainsi, depuis 1984, seules les années 2004 (258,4 ha) et 2008 (132,7 ha) peuvent se comparer à la dernière saison.

Les causes de feux de forêt en zone de protection intensive



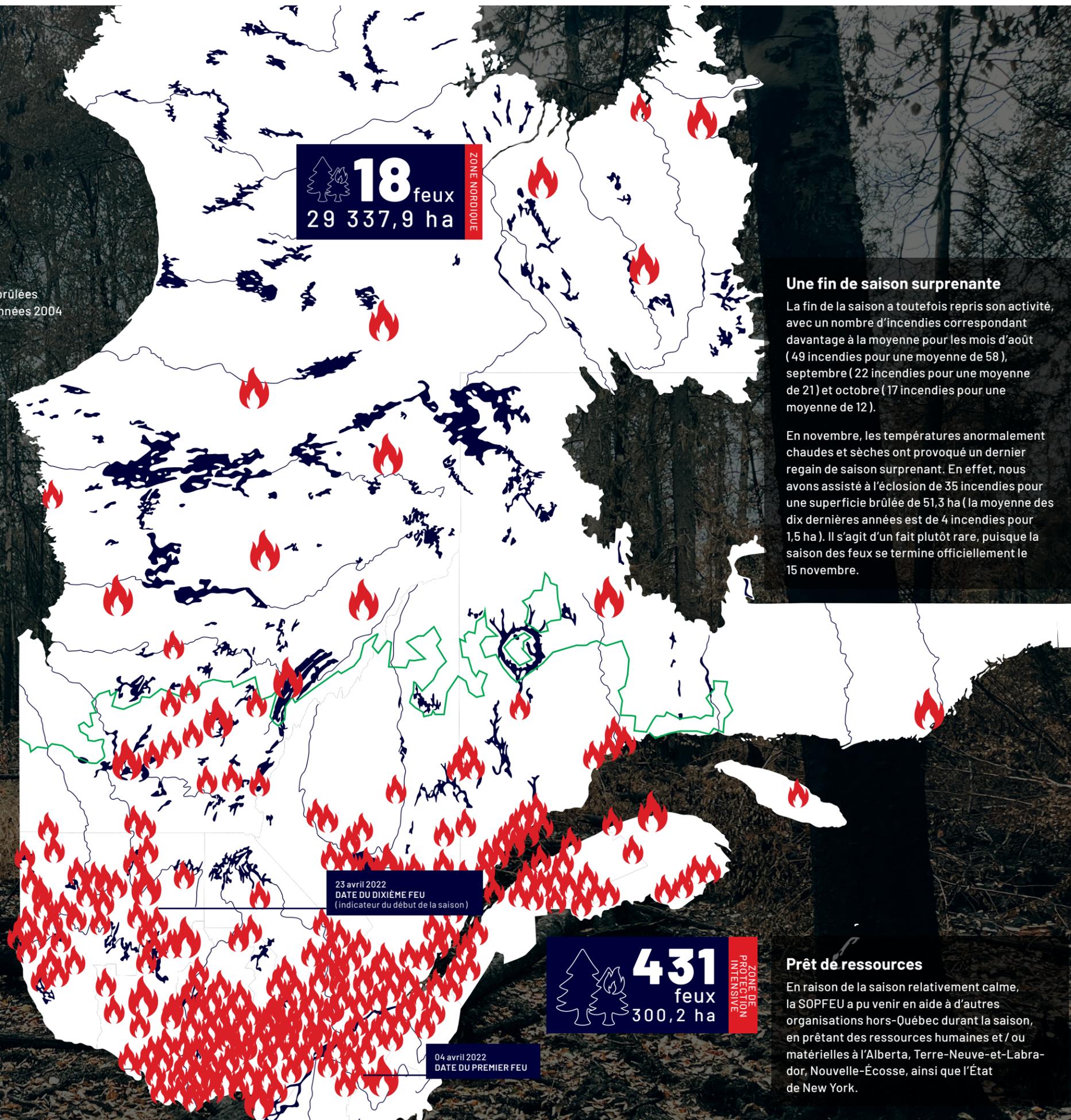
Départ en lion au printemps

Le début de la saison s'est avéré particulièrement occupé pour les équipes de la SOPFEU. Du 30 avril au 14 mai, pas moins de 212 incendies ont pris naissance, ce qui correspond à 49 % de tous les feux répertoriés au cours de la saison entière. Le temps anormalement sec dès le début du jour et des températures particulièrement élevées ont fait varier le danger d'incendie d'élevé à extrême durant cette période. Pour éviter d'autres éclosions de feux, une interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité a été mise en vigueur pour une durée de 9 jours. La séquence de sécheresse a cependant pris fin au milieu du mois en raison des conditions météo favorables, caractérisées par le passage de plusieurs systèmes dépressionnaires qui ont perduré, de façon régulière, tout au long de l'été.

Le calme plat pendant l'été

Les mois de juin et de juillet ont été marqués par des quantités de pluie régulières et importantes, au-dessus des normales de saison. Conséquemment, il n'y a pas eu d'assèchement de la végétation. En juin, le Québec a même enregistré une séquence de 15 jours sans feu de foudre ni feu actif, ce qui est particulièrement rare en cette période de l'année. Au total, seulement dix feux ont été comptabilisés en juin, constituant le record du plus petit nombre d'incendies en 40 ans pour un mois de juin.

Le mois de juillet a également été marqué par une quantité inférieure d'incendies avec un total de 44 feux, alors que la moyenne des dix dernières années se situe à 94.



Une fin de saison surprenante

La fin de la saison a toutefois repris son activité, avec un nombre d'incendies correspondant davantage à la moyenne pour les mois d'août (49 incendies pour une moyenne de 58), septembre (22 incendies pour une moyenne de 21) et octobre (17 incendies pour une moyenne de 12).

En novembre, les températures anormalement chaudes et sèches ont provoqué un dernier regain de saison surprenant. En effet, nous avons assisté à l'éclosion de 35 incendies pour une superficie brûlée de 51,3 ha (la moyenne des dix dernières années est de 4 incendies pour 1,5 ha). Il s'agit d'un fait plutôt rare, puisque la saison des feux se termine officiellement le 15 novembre.

Prêt de ressources

En raison de la saison relativement calme, la SOPFEU a pu venir en aide à d'autres organisations hors-Québec durant la saison, en prêtant des ressources humaines et / ou matérielles à l'Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, ainsi que l'État de New York.

MISSION

**Protéger la forêt,
les communautés
et les infrastructures
stratégiques
contre les incendies
de végétation,
tout en assurant
la pérennité
du milieu forestier.**



RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Mot du directeur général

L'agilité et l'audace comme moteur de changement

S'il faut se réjouir que la saison 2022 se soit conclue avec un bilan sous la moyenne en regard du nombre de feux et de la superficie brûlée, il faut tout de même souligner que les équipes de la SOPFEU ont dû faire face à deux épisodes météorologiques inhabituels survenus en début et en fin de saison. Ainsi, à elles seules, les deux premières semaines de mai et les deux premières semaines de novembre ont généré 57 % des feux de l'année.

Qui plus est, au cours de l'été, nous avons aussi assisté à l'éclosion d'incendies de végétation dans la partie la plus au nord du territoire québécois, ce qui est tout aussi inhabituel. Ces événements nous rappellent l'importance d'anticiper dès maintenant les effets possibles des changements climatiques afin de préparer l'organisation à faire face aux impacts prévisibles sur sa charge de travail, notamment en matière de capacité de combat, aussi bien terrestre qu'aérien.

Soulignons également qu'au cours de la dernière saison, la SOPFEU a été appelée à soutenir d'autres organisations à l'extérieur de la province. Nos équipes sont intervenues en Alberta, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve-et-Labrador, dans l'État de New York et en Nouvelle-Écosse. Dans ce dernier cas, la mission était axée sur la sécurité civile et la réalisation de travaux d'abattage d'arbres. Cela a permis de démontrer l'agilité de la SOPFEU et de ses équipes, qui sont intervenues dans un contexte très différent de celui que nous connaissons habituellement.



Eric ROUSSEAU, ing. f., M.B.A.
Directeur général

Du côté de la gestion, la dernière année a permis à l'équipe de direction, appuyée par l'ensemble du personnel, d'amorcer plusieurs plans d'action visant à concrétiser les objectifs et les cibles de notre plan stratégique. Plusieurs actions ont été réalisées afin d'augmenter la robustesse de l'organisation, telles que l'ajout de certains postes à des endroits stratégiques, la mise en place du centre régional de lutte unifié pour l'ensemble de la région de l'Ouest, ainsi que la mise en place d'un nouveau programme de formation axé sur le leadership, destiné aux cadres de la Société.

Par ailleurs, avec la collaboration d'un grand nombre d'employés, nous avons procédé à l'analyse de la maturité numérique de l'organisation. Cela a permis de faire progresser les travaux visant la sélection d'un nouveau progiciel de gestion intégrée.

Nos équipes ont également réalisé une analyse qui permettra de proposer des solutions au gouvernement du Québec, afin d'assurer la pérennité de la capacité aérienne de la SOPFEU pour le combat des incendies de forêt. Ces solutions visent la mise à niveau de certains appareils et le

renouvellement d'une partie de la flotte d'avions-citernes. Ces nombreux chantiers découlant de notre plan stratégique porteront assurément leurs fruits au cours des prochains mois.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier notre principal partenaire, la Direction de la protection des forêts du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), pour sa collaboration à l'atteinte de la mission de la SOPFEU. Je souhaite également remercier les membres du conseil d'administration et le président M. Daniel Cantin, les membres de l'équipe de direction et surtout, l'ensemble du personnel de la SOPFEU.

DIRECTION

GÉNÉRALE ADJOINTE



La direction générale adjointe assume différentes fonctions et responsabilités qui lui sont confiées par le directeur général, notamment en matière de suivi du comité des opérations et de déploiement du plan stratégique. La DGA assume également la responsabilité des dossiers de la Direction de la prévention et du support aux communautés par intérim.

Plan de continuité des opérations en temps de pandémie

Le plan de continuité des opérations implanté en 2020 a été mis à jour pour une troisième année consécutive afin d'intégrer en temps utile chacune des nouvelles directives émises par la Santé publique et par diverses agences, notamment Transports Canada. Malgré les contraintes importantes liées à l'obligation du passeport vaccinal pour les transports en aéronefs, la SOPFEU a su maintenir en poste l'ensemble de ses employés pour la saison 2022, en limitant les contraintes opérationnelles découlant des directives émises par Transports Canada. L'organisation a réussi à traverser une troisième saison sans que ses opérations ne soient compromises par des éclosions de Covid-19. La contribution de l'ensemble des employés à agir de façon proactive en cas de symptômes du virus et la mise en place de mesures sanitaires et d'atténuation des risques, a permis à la SOPFEU de répondre à sa mission, malgré une période de pandémie prolongée.

Prévention et sensibilisation

Le Service de la prévention et des communications a poursuivi la mise en œuvre de son plan de prévention 2020-2023. Cette année, une nouvelle campagne comprenant deux vidéos animées et une série de vignettes a été diffusée sur les médias sociaux afin de déboulonner les mythes concernant les feux de printemps.

Un nouveau cahier d'activités de Garofeu pour les enfants de 8 à 12 ans s'est également ajouté aux différents outils de sensibilisation. De plus, une importante distribution d'affichettes de prévention (cigarette, VTT et feux de camp) a été réalisée auprès des membres (industriels forestiers, MRC, etc.) et partenaires de la SOPFEU (ZEC, pourvoies, SÉPAQ, etc.). Enfin, comme chaque année, l'équipe de la prévention et des communications a diffusé des centaines de messages de prévention par différents moyens de communication (activités publiques, réseaux sociaux, infolettres, entrevues, dépliants, vidéos, etc.).

88 767 abonnés
Facebook

4 901 abonnés
Instagram

5 109 abonnés
Twitter

Relations publiques

La SOPFEU a poursuivi ses efforts de communication et d'information destinées au grand public, notamment via ses médias sociaux, et plus particulièrement sa page Facebook, qui compte maintenant plus de 88 000 abonnés. Un total de 33 communiqués de presse ont été diffusés au cours de l'année, ainsi que des états de situation concernant des feux d'importance, de nombreux avis de suspension de permis de brûlage et un constat de situation destinés aux membres.

Des campagnes spécifiques ont été réalisées pour informer la population sur les exercices printaniers des pilotes des avions-citernes et sur la réglementation interdisant de survoler les sites d'incendie. Une importante campagne visant à appuyer le recrutement de pompiers forestiers a également été diffusée.

7 états
de situation

33 communiqués
de presse

30 705 utilisateurs de l'application mobile
(entre le 1^{er} avril et le 15 novembre 2022)

Atténuation des risques

À l'automne 2022, la SOPFEU a procédé à l'embauche d'un coordonnateur à l'atténuation des risques. Le principal mandat de ce poste est de soutenir le développement d'un programme d'atténuation des risques adapté aux réalités du Québec afin de préparer les communautés contre la menace d'un incendie de forêt. Un plan d'action a été élaboré et sera déployé dès le début de l'année 2023.

Combattants auxiliaires

Pour la saison 2022, 593 travailleurs, provenant de 29 fournisseurs-partenaires, ont été recrutés et formés pour agir à titre de combattants auxiliaires. La modernisation de cet important programme, visant à faire face aux différents défis actuels de la main-d'œuvre, sera terminée au cours de l'année prochaine en vue d'une mise en place potentielle pour la saison 2024. Rappelons que ce bassin de main-d'œuvre est essentiel au bon fonctionnement des opérations de lutte aux incendies forestiers, puisqu'il permet de multiplier par trois les effectifs sur le terrain.

593 combattants
auxiliaires

29 fournisseurs
de main-d'œuvre

DIRECTION DU CENTRE PROVINCIAL DE LUTTE



Luc DUGAS, ing. f.
Directeur du Centre provincial de lutte

Prêts et emprunts de ressources

La saison de feux plutôt calme a permis à la SOPFEU de soutenir ses partenaires du Canada et des États-Unis. À cet effet, des ressources ont été déployées dans différentes provinces canadiennes aux prises avec des incendies de grande envergure. Toutefois, c'est dans un cadre de sécurité civile que la SOPFEU est venue en aide à la Nouvelle-Écosse, en participant aux efforts de rétablissement, à la suite du passage de l'ouragan Fio-

na. Du côté des États-Unis, la Société est également venue en aide à l'État de New York, membre de la Commission de protection des forêts contre le feu du Nord-Est américain.

Étant donné le très petit nombre de feux et d'hectares brûlés cette saison, la SOPFEU n'a pas eu besoin de recourir à de l'aide extérieure pour assurer le bon déroulement de ses opérations.

	POMPIERS	RESSOURCES UNITAIRES	AVIONS-CITERNES	AVIONS D'AÉRO-POINTAGE	MATÉRIEL DE COMBAT TERRESTRE	NB DE JOURS/PERSONNES
ALBERTA	59	9				1156
COLOMBIE-BRITANNIQUE		1				10
TERRE-NEUVE ET LABRADOR			4	2		0
NOUVELLE-ÉCOSSE	40	3				688*
NEW-YORK, ÉTATS-UNIS	20	1				189
TOTAL	119	14	4	2	0	2043

PRÊTS

*hors CIFFC

15 avions-citernes



27 avions de détection



10 avions d'aéropontage et de transport



16 hélicoptères



Aéronefs de lutte

Comme par les années passées, dix aéronefs d'aéropontage et de transport, ainsi que 27 aéronefs de détection étaient sous contrat cette saison pour le combat des incendies de forêt. En ce qui concerne les hélicoptères, un appel d'offre a été lancé pour réattribuer une entente de location à long terme, pour un total de 16 appareils.

Cette saison, seulement 12 nolisements court terme ont été nécessaires, pour un total de 42 jours / hélicoptère en location ponctuelle d'aéronefs. Notons que sur ceux-ci, 7 nolisements et 34 jours / hélicoptère ont été requis que sur la courte période du 15 au 22 août.

Pour la saison 2022, la flotte d'avions-citernes du SAG était encore réduite d'un aéronef en raison de la modernisation de l'avionique des CL-415. De plus, la SOPFEU anticipait une réduction de la disponibilité des CL-215 en raison d'un manque de pièces. Conséquemment, la SOPFEU a conclu une entente avec un fournisseur externe pour l'utilisation de deux CL-215 entre le 15 mai et le 14 août 2022.

Opérations aériennes

À l'image de la saison, les heures volées pour chaque type d'aéronef sont bien en deçà de la moyenne des dix dernières années.

	HEURES DE VOL CONTRAT	HEURES DE VOL RENFORT	HEURES DE VOL AU TOTAL	MOYENNE 10 ANS
HÉLICOPTÈRE	1 273,2	76,7	1 349,9	3 286,9
AVION-CITERNE	1 018,5	0	1 018,5	1 770,8
BIMOTEUR	1 822,0	0	1 224,5	1 717,9
TOTAL	3 516,2	76,7	3 592,9	6 775,6

Nombre d'heures de vol pour la saison 2022 par catégorie d'aéronef et type de contrat.

L'organisation comptait cette année dix aéroponteurs certifiés et deux aéropointeurs en formation. Ceux-ci ont mené un total de 43 missions d'attaque aérienne avec avions-citernes pour l'ensemble de la saison. Seulement six feux ont nécessité de l'arrosage hélicopté cette année, pour un total de neuf missions.

Détection

Au Québec, il y a trois moyens d'assurer la détection de nouveaux incendies : le public, les aéronefs et les satellites. Au cours de la saison 2022, la SOPFEU a enregistré un total de 897 alertes, qui ont mené à la découverte des 449 feux sur

l'ensemble du territoire. Notons que plusieurs alertes peuvent être associées à un même feu. Le public demeure, et de loin, la principale source d'information pour l'organisation.

	NOMBRE D'ALERTES	ALERTES ASSOCIÉES À UN FEU	FAUSSES ALERTES
PUBLIC	604	436	168
PERSONNEL DE LA SOPFEU	41	26	15
AÉRONEF SOPFEU	121	20	101
AUTRE AÉRONEF	20	8	12
SATELLITE	111	11	100
TOTAL	897	501	396



13 mai 2022
FEU 208 | SAINT-BASILE
©Natasha Lirette

Mesures préventives

L'arrivée du printemps a été marquée par une importante vague de sécheresse. Pour éviter l'éclosion de nombreux incendies, une période d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité (IFCO) a été décrétée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour une durée totale de neuf jours. Du côté de la SOPFEU, différentes mesures préventives ont également été émises, tel que décrit dans le tableau ci-dessous.

PORTRAIT GLOBAL DES MESURES PRÉVENTIVES DE LA SAISON 2022

	MESURES	NOMBRE DE PÉRIODES	PÉRIODES	JOURS
	APPEL À LA PRUDENCE (GRAND PUBLIC)	3	5 mai 14 juin 7 juillet	
	ÉTAT DE SITUATION (MEMBRES)	1	6 mai	
MESURES DE NIVEAU 1	SUSPENSION DE PERMIS DE BRÛLAGE	5	5 au 16 mai 1 ^{er} au 9 juin 15 au 18 juin 5 au 11 juillet 27 au 29 août	35 jours
	INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT	1	7 au 15 mai	9 jours
	RESTRICTION DES TRAVAUX EN FORÊT	0		0
MESURES DE NIVEAU 3	INTERDICTION DE CIRCULER OU D'ACCÉDER À LA FORÊT	0		0



23 au 28 octobre 2022
FORMATION AHMIT, PORTLAND, ÉTATS-UNIS
©SOPFEU

Feux majeurs

Aucun déploiement des équipes de gestion de feux majeurs n'a été nécessaire durant la saison. De ce fait, les équipes ont pu mettre à jour et développer leurs compétences, en suivant plusieurs formations, notamment à Portland (ME), aux États-Unis. On compte parmi celles-ci des formations approfondies du Système de commandement d'intervention (SCI), et une formation sur la gestion des incidents tous risques.

Zone nordique

Dix-huit incendies de forêt ont été répertoriés sur le territoire de la zone nordique durant la saison 2022. Seulement trois d'entre eux ont nécessité des opérations de combat pour la protection de communautés ou d'infrastructures essentielles à la sécurité publique.

Notons que sur le total, neuf incendies se situent hors de la zone couverte par le Plan spécial de protection dans une portion du territoire de la zone nordique, certains

incendies étant situés dans l'extrême nord du territoire forestier québécois, dans le secteur de Kuujuaq. Un total de 58 jours de déploiement / vigie ont été requis sur le territoire.

Des analyses de risques ont été effectuées cette année pour certaines communautés et des rapports de recommandations portant sur l'atténuation des risques ont été déposés. Dans le cadre d'un programme financé par le ministère de la Sécurité

publique (MSP) et le Plan Nord, sept communautés ont entrepris des travaux de mise en œuvre de ces recommandations sur le terrain. Du financement supplémentaire du MSP a aussi permis cette année l'embauche d'un agent de protection supplémentaire pour offrir un meilleur support pour les communautés impliquées. En plus de nombreuses formations de premier intervenant données aux brigades locales, une formation Intelli-feu a été diffusée à Radisson au mois d'août.

9 novembre 2022
FEU 428 | MONT SAINT-PIERRE
©Sopfeu

VALEURS

Bienveillance

Le respect, la civilité et l'inclusion guident nos décisions et nos comportements envers nos employés, nos collègues, nos partenaires et les collectivités.



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES



Dominic PAGÉ
Directeur des ressources humaines

Ressources humaines

L'année 2022 s'est avérée fort occupée pour le Service des ressources humaines, avec un volume élevé d'activités de support aux opérations, en plus de nombreuses tâches à caractère administratif. Par ailleurs, le Service a profité d'une réorganisation de l'équipe avec la création de deux nouveaux postes; une spécialiste en acquisition de talents ainsi qu'un coordonnateur en ressources humaines. Ces changements démontrent la volonté de l'organisation à mieux s'outiller pour faire face aux nombreux défis à venir, et le rôle capital que revêt la gestion des ressources humaines au cœur de ses opérations.

Santé et sécurité

Le début d'année a été marqué par l'incertitude liée au maintien ou non des mesures de prévention de la propagation du Covid-19, au sein des opérations terrestres et aériennes. À l'approche du début de la saison, les équipes ont dû faire preuve de souplesse avec l'ajustement fréquent des directives de travail.

Parmi les diverses initiatives, notons la mise en place de nouveaux indicateurs de performance et du maintien de la limite d'assurance à la CNESST au meilleur niveau possible, dans le cadre du régime rétrospectif. Néanmoins, 2022 aura été une année dans la moyenne quant aux résultats. Bien que la

Au cours de la saison, une tournée a été réalisée par le directeur des ressources humaines afin de rencontrer les employés partout en province, et discuter de vive voix avec eux de ce qu'ils appréciaient de l'organisation, tout autant que des points d'amélioration potentiels. Cet exercice, totalisant plus de 50 heures de rencontre, aura permis de mieux comprendre la réalité des divers corps d'emploi, et plusieurs éléments discutés en tournée figurent dans le plan stratégique de la DRH pour les prochaines années.

performance globale soit bonne, plusieurs mesures d'amélioration seront nécessaires pour amener l'organisation au prochain niveau et enraciner plus solidement sa culture SST. À cet effet, la formule récente liant les préventionnistes terrain et le Service de la santé et sécurité sera progressivement mise à profit.

Le taux OSHA est utilisé par la SOPFEU comme indicateur en matière de santé et sécurité au travail (SST). Une amélioration a été observée dans la dernière année, le taux s'élevant maintenant à 3,6. Le taux OSHA porté sur 60 mois est de 4,47. En 2022, treize lésions enregistrables ont été comptabilisées, dont quatre ont entraîné une période d'arrêt de travail.

191 employés réguliers

234 pompiers forestiers saisonniers

84 employés saisonniers autres que pompiers



Formation

Tout en jonglant avec une mixité de modes de diffusion en début d'année, Covid-19 oblige, l'équipe a progressivement remis en marche un plein calendrier de sessions de formation. Que ce soient les formations liées aux divers standards opérationnels ou celles liées au développement des aptitudes de leadership, la dernière année a été l'occasion de renouer avec une certaine

normalité. Plusieurs initiatives ont pris forme; notamment un ambitieux programme de formation visant à sensibiliser l'ensemble des employés aux réalités des Premiers Peuples, tant sur le plan historique que culturel. Grâce à un partenariat avec l'Institut Ashukan, une première partie de cette formation a été complétée cet automne.



FORMATION EN 2022*

Nom de la formation	NB de participants
OPÉRATIONS TERRESTRES	
Combattant qualifié	595
Combattant qualifié - National	49
Chef d'équipe	43
Chef de lutte stade 1	88
Chef de lutte stade 2	30
Opérateur radio trafic SOPFEU	0
SYSTÈME DE COMMANDEMENT D'INTERVENTION (SCI)	
I-100, I-200 et I-300	115
Coordonnateur du bloc des opérations aériennes	13
Gestionnaire de la section des opérations	0
Gestionnaire de la section finance	0
Gestionnaire de la section de la logistique	0
OPÉRATIONS AÉRIENNES	
Accueil pilote	94
Gestion des ressources de l'équipage (CRM)	54
Pilote de bimoteur	18
Pilote de détection	40
FORMATIONS GÉNÉRALES	
Formations avancées en gestion	54
Formation en gestion	31

*Ce tableau présente une portion des formations offertes en 2022. Il exclut certaines formations données en base, principalement en matière de santé et de sécurité au travail.

DIRECTION

RÉGIONALE DE L'EST



129 employés réguliers et saisonniers



78 incendies dans la zone intensive



32,4 hectares brûlés dans la zone intensive



François DUBÉ, ing. f.
Directeur de la région de l'Est

Comme partout en province cette année, les feux survenus dans l'Est du Québec furent bien en deçà des moyennes, autant en nombre qu'en superficie brûlée. Toutefois, les conditions climatiques exceptionnelles du mois de novembre ont amené un prolongement de la période opérationnelle, qui se termine habituellement en septembre. De ce fait, des incendies nécessitant des interventions soutenues se sont déclarés, notamment le feu 414, situé à Saint-Damase-de-L'Islet ainsi que le feu 428, situé à Mont-Saint-Pierre dans la MRC de La Haute-Gaspésie. Il a donc été essentiel de faire appel à plusieurs pompiers forestiers rattachés aux régions de l'Est et du Centre. Du support aérien a également été nécessaire lors de ces combats de fin de saison. De plus, l'attention médiatique accordée à ces incendies a mené l'équipe à produire des états de situation réguliers sur les médias sociaux, afin de tenir la population informée de l'évolution des interventions de l'organisation.

En dehors du volet opérationnel, plusieurs activités de représentation ont eu lieu durant l'année 2022. Parmi celles-ci, notons le salon Expo-Nature de Rimouski en avril, pour parler de prévention et des métiers de la SOPFEU avec le public, ainsi qu'une rencontre, en décembre, avec les étudiants de Technique d'aménagement cynégétique et halieutique du Cégep de Baie-Comeau. Pendant l'année, des étudiants de tous les niveaux, du primaire au collégial (et même un lycée français), ont eu la chance de visiter la base d'opérations de Baie-Comeau. En plus des visites sur place, les équipes opérationnelles ont également offert quelques présentations aux étudiants en technologie forestière du Cégep de Baie-Comeau et du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Au printemps, les équipes de la base terrestre de Baie-Comeau ont offert leurs compétences à l'organisme Les sentiers de la rivière Amédée pour contribuer au débroussaillage des sentiers de ski de fond. Il s'agit d'un bon moyen de parfaire ses

techniques de travail tout en aidant un organisme sans but lucratif. De plus, les agents de protection des différentes bases d'opérations ont organisé des simulations, de même qu'une compétition afin de peaufiner les apprentissages des recrues, de maintenir l'entraînement à la tâche et de favoriser l'esprit d'équipe.

En ce qui concerne la santé et la sécurité au travail, la région a enregistré sa meilleure performance des cinq dernières années en regard de son taux OSHA, qui se chiffre à 3,3. Un accomplissement qui reflète toute l'énergie consacrée à ce dossier, en gardant toutefois en tête qu'il y a toujours place à l'amélioration.

Enfin, l'année s'est terminée sur une note beaucoup plus sombre avec le décès de l'un des membres de l'équipe de l'Est. Monsieur Evan Rivest-Girard a perdu la vie dans un accident non relié au travail, le 13 décembre 2022. Il s'agissait d'un jeune pompier forestier dynamique, passionné, et grandement apprécié de tous ses collègues.

Service des infrastructures

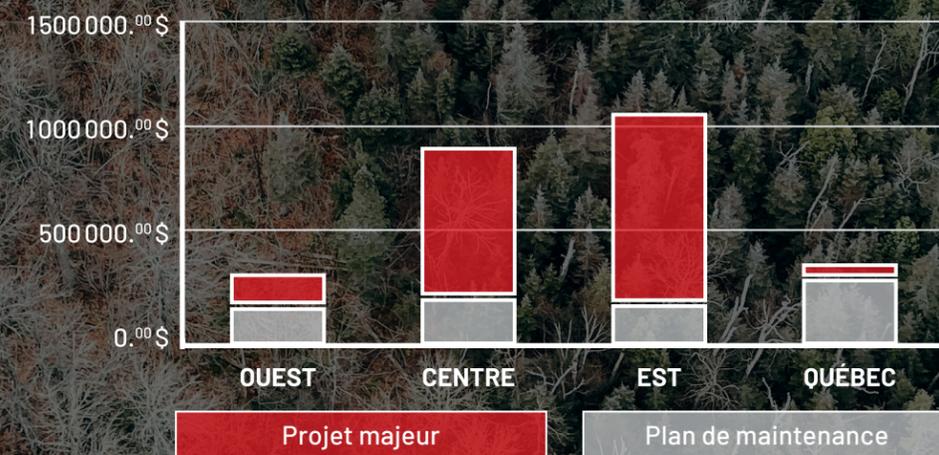
La Direction régionale de l'Est est responsable du Service des infrastructures, et ce, pour le bénéfice de l'ensemble de la province. En 2022, près de 2,6 M \$ ont été investis dans 50 projets d'infrastructures ou de maintenance répartis sur tout le territoire.

Voici les principaux projets réalisés :

- Acquisition des bâtiments aux bases d'opérations de Sept-Îles et de Val-d'Or, où la SOPFEU était jusqu'à tout récemment locataire, et ce, par mesure d'économie et pour améliorer la planification à long terme ;
- Attribution de trois contrats de services professionnels en architecture pour des travaux majeurs de rénovation à la base de Val-d'Or, prévus en 2023 et 2024, ainsi que pour les futurs projets des bases de Chibougamau et de Havre-Saint-Pierre ;
- Agrandissement de 3 150 pi² de l'entrepôt à la base d'opérations de Roberval pour répondre aux nouveaux besoins de l'organisation ;
- De nombreux travaux de maintenance effectués sur les différentes tours de télécommunications ainsi que le remplacement de la tour du Barrage Gouin qui a débuté en août dernier ;
- Un nouveau dortoir et une nouvelle salle d'attente ont été construits et livrés à la base de Manic-5 ;
- Pour faire suite aux travaux de rechargement de la piste de Bonnard, effectués en 2021, certains correctifs ont dû être réalisés pour recentrer la piste et pour améliorer les accotements et la sécurité générale de la piste ;
- D'importants travaux de maintenance ont été effectués sur plusieurs bâtiments, tels que le changement de la toiture de l'entrepôt à la base de Val d'Or, des réparations aux dortoirs au camp Broadback et à Lebel-sur-Quévillon, ainsi que la réparation de la toiture à la base de Chibougamau ;
- La rénovation de plusieurs bureaux, notamment au siège social de Québec, à La Tuque et à Sept-Îles, pour s'adapter à la nouvelle politique de télétravail, aux embauches et aux nouveaux besoins dans les différentes bases.



Répartition des montants par région



DIRECTION RÉGIONALE DU CENTRE



133 employés réguliers
et saisonniers



145 incendies
dans la zone intensive



77,0 hectares brûlés
dans la zone intensive



Sylvain TREMBLAY, ing. f.
Directeur de la région du Centre

L'année 2022 a démarré sous le signe de l'amélioration de la robustesse organisationnelle, par la concrétisation de deux ajouts de postes importants dans la région du Centre. À cet effet, un poste de préventionniste et un poste de chef des opérations ont été créés.

Du côté des opérations, les ressources en place ont suffi à la suppression des incendies tout au long de la saison. Aucun emprunt de ressources n'a donc été requis, et aucun incendie n'a suscité d'attention particulière. Notons toutefois un regain d'activité tardif en automne, avec une mission spéciale en Nouvelle-Écosse et quelques feux en novembre. Cette fin de saison inattendue a nécessité le rappel au travail de plusieurs employés qui avaient été mis en disponibilité à la fin du mois d'août.

L'implication des employés va également bien au-delà des opérations. Diverses activités de représentation ont été menées cette année, telles que quatre événements « Viens vivre la forêt » auprès de groupes d'enseignants, une activité de sensibilisation de conduite sur routes forestières auprès des utilisateurs, ainsi qu'une présentation de l'organisation lors du Séminaire de formation « Gestion des risques et planification des urgences dans les communautés des Premières Nations - GRPU ».

En ce qui concerne la santé et la sécurité du personnel, le plan régional a mis sur différents items comme un plan d'audit terrain, la mise en place de plans locaux et un volet sur la santé mentale. Sur le plan statistique, il en a résulté une quarantaine de rapports d'incidents, dont trois cas enregistrables et un taux Osha de 3,4.

Le Comité de liaison et d'information des partenaires (CLIP) s'est réuni à trois reprises et a traité de sujets comme les mesures préventives et la priorisation des incendies en situation de débordement.

Télécommunications

Le Service des télécommunications, qui est sous la responsabilité de la Direction régionale du Centre, a connu une année productive et particulièrement bien remplie. Plusieurs actions de mise à jour d'équipements de production électrique ont été réalisées, notamment par le remplacement de batteries et de panneaux solaires. Du côté technique, des actions de modernisation d'équipements radio ont également été menées sur plusieurs sites. À l'heure actuelle, près de la moitié du réseau de télécommunication est monitoré à distance. Des diagnostics et certains ajustements peuvent être réalisés sans recours à des déplacements physiques du personnel. Cette actualisation du réseau est nécessaire et se poursuivra l'an prochain, afin d'en assurer la fiabilité et la pérennité. L'ensemble de ces travaux se déroule dans un contexte de difficulté d'approvisionnement en équipements et pièces de télécommunication. Le personnel de l'organisation prend les actions nécessaires pour atténuer cette contrainte.

La mise en place graduelle du service internet satellitaire Starlink représente une opportunité majeure pour la SOPFEU. Cette nouvelle technologie prometteuse viendra améliorer de façon importante la stabilité des systèmes informatiques utilisés en déploiement et en bases éloignées. Douze antennes Starlink supportent maintenant les opérations, ajoutant robustesse et rapidité dans la transmission des données informatiques. Le projet majeur de remplacement de la tour du barrage Gouin est quant à lui débuté et se poursuivra en 2023.



30 bases de la SOPFEU dotées d'équipement
de télécommunication



4 postes de
commandement



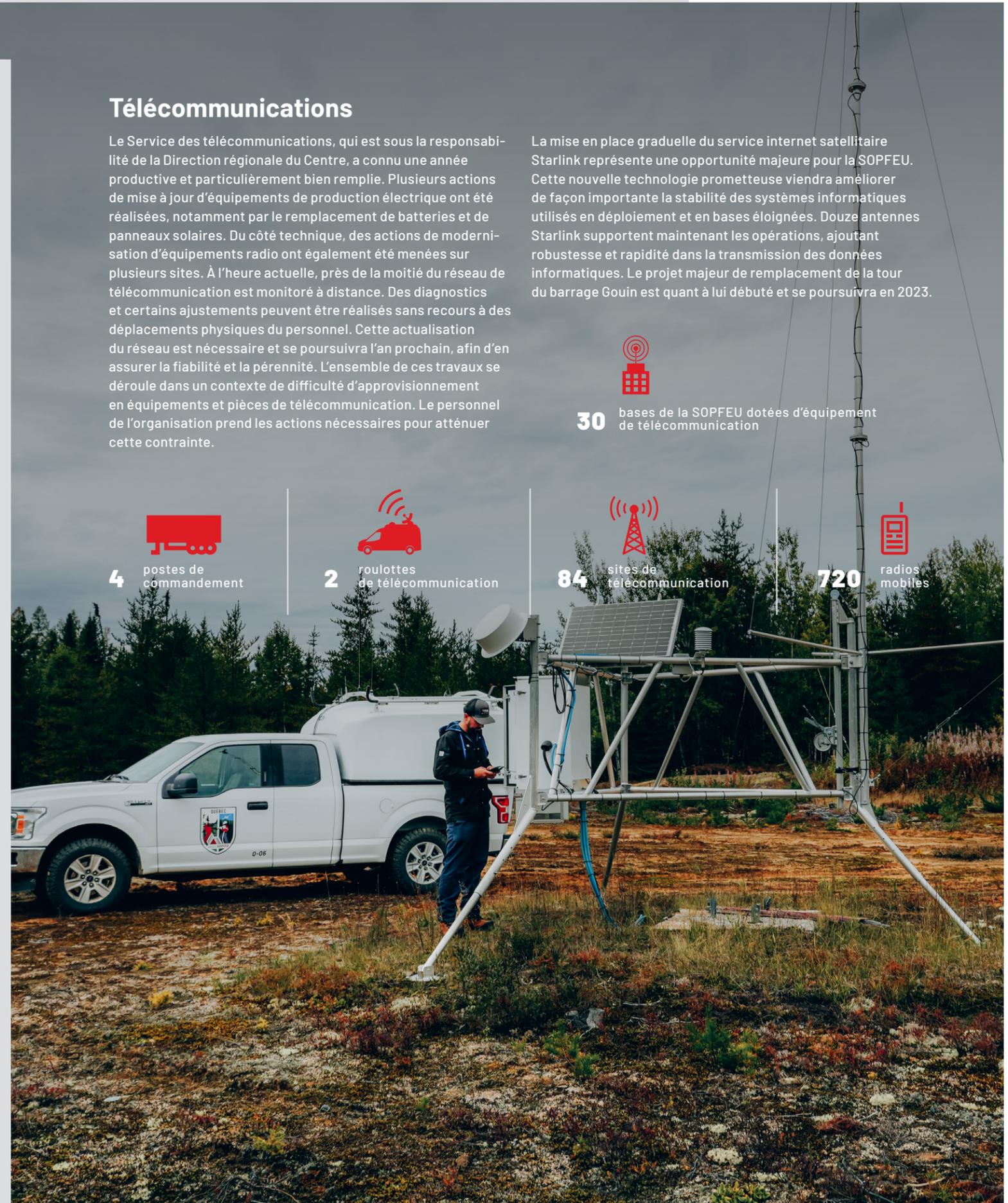
2 roulottes
de télécommunication



84 sites de
télécommunication



720 radios
mobiles





DIRECTION

RÉGIONALE DE L'OUEST



167 employés réguliers et saisonniers



208 incendies dans la zone intensive



190,8 hectares brûlés dans la zone intensive



Michel CHABOT
Directeur de la région de l'Ouest

Au cours de la dernière année, des défis de taille attendaient la nouvelle région unifiée de l'Ouest. Le personnel des bases du sud et du nord de la région a su mettre les bouchées doubles afin d'établir les fondations de cette grande équipe de travail, relevant maintenant d'un seul centre régional de lutte (CRL) situé à Val-d'Or. Ce dernier gère les opérations de détection et de suppression, de Montréal jusqu'à Radisson. Son implantation s'est avérée complexe, mais la nouvelle équipe unifiée a su faire preuve de souplesse et de résilience.

Le bilan de la saison dans la région n'a pas été marqué par le nombre de brasiers, mais plutôt par la longueur de sa saison. La période printanière a débuté en force, avec 65 % des incendies survenus en avril et en mai. Une certaine accalmie s'est ensuite installée pour l'été et le début de l'automne, pour revenir en force en toute fin de saison. Dans la région, douze incendies ont été combattus en novembre, en plus d'un dernier feu en décembre.

L'emprunt de ressources s'est avéré nécessaire pour rencontrer la charge de travail. Au mois de mai, dix pompiers forestiers provenant des régions du Centre et de l'Est sont venus prêter main-forte auprès des bases de Mont-Tremblant et Maniwaki. En juillet, c'est une gestionnaire de la section logistique de Québec, ainsi que neuf pompiers forestiers de la région Centre qui sont venus aider les équipes de l'Ouest dans le secteur Broadback.

Dans une perspective de prévention et de recrutement, des membres du personnel de tous les niveaux ont participé à plus d'une vingtaine d'activités de représentation, aux quatre coins de la région, telles que des foires d'emploi, des salons et des événements de plein air, des visites d'école, des portes ouvertes et des fêtes communautaires. La grande implication des employés permet de faire valoir la SOPFEU à travers la région, à faire de la prévention contre les incendies de forêt et à susciter l'intérêt des nouveaux passionnés pour ce domaine.

La santé et la sécurité au travail demeure une priorité de l'organisation. Pour la première fois dans la région de l'Ouest, l'organisation a pu bénéficier d'une préventionniste en poste tout au long de l'année. Cette présence soutenue a permis la réalisation de plusieurs objectifs du plan d'action annuel, incluant notamment le début de l'implantation du Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (RSSTAF), ainsi qu'une simulation avec Airmédic. Sur le terrain, la préventionniste a également permis d'identifier des points de vigilance et d'amélioration, tels que la conduite préventive sur chemin forestier et l'épuisement dû à la chaleur. Finalement, notons que le taux OSHA cumulatif de cette année pour la région Ouest est de 5,9 pour 236 212 heures travaillées.

Équipement et logistique

À la suite des changements organisationnels liés au plan stratégique de l'organisation, la Direction régionale de l'Ouest a pris en charge la responsabilité des équipements et de la logistique provinciale, en établissant un nouveau fonctionnement de gestion. L'année 2022 a permis de jeter les bases de la mise en place de ce nouveau service. Ultérieurement, cela favorisera l'achat regroupé des outils de suppression et de la gestion d'équipements, tel que la flotte de véhicules. L'année 2023 verra la concrétisation de ce nouveau service.



155 véhicules



600 kilomètres de tuyaux forestiers



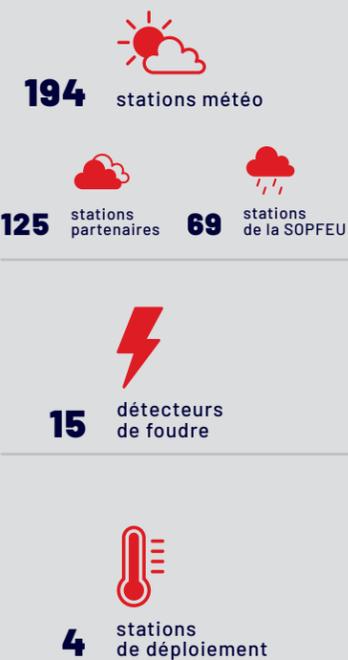
800 metopompes



DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION



Olivier LUNDQVIST, M. Sc
Directeur des technologies
de l'information et de la performance



Météorologie

Les feux ayant généralement épargné la forêt en 2022, les opérations de suppression n'ont tout simplement pas sollicité l'appui du Service de la météorologie pour des incendies de plus grande envergure. Ainsi, seulement 21 prévisions spécialisées ont été produites, et ce, uniquement dans le contexte des opérations de brûlage de Parcs Canada, dans le Parc national de la Mauricie au printemps et en fin d'été.

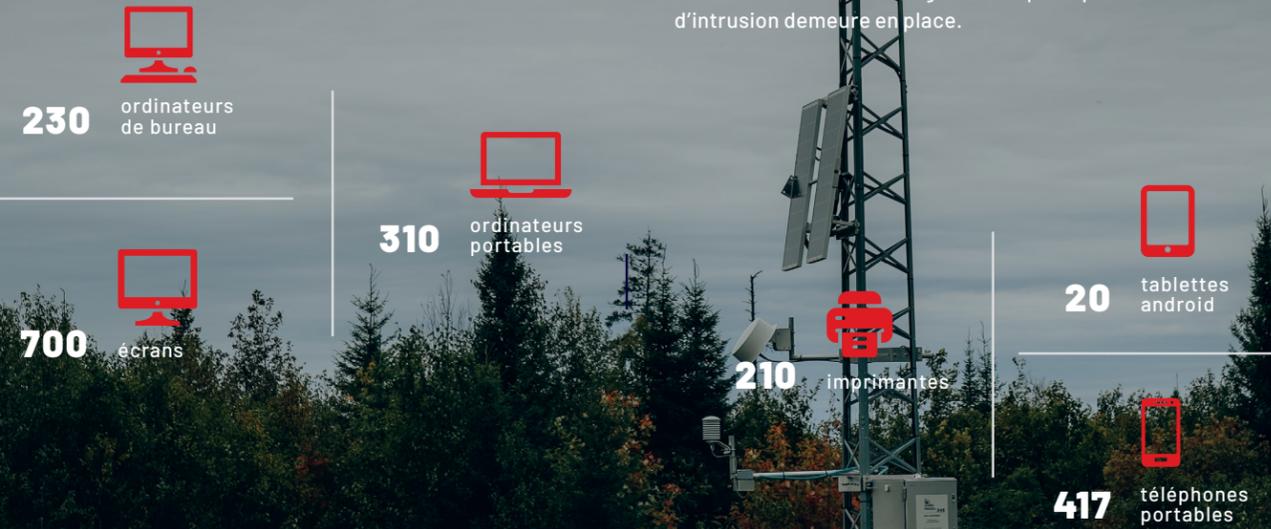
En début d'année, l'équipe des météorologues a procédé à une bonification majeure de son système de vérification de la performance en matière de prévision. Cette amélioration permet dorénavant d'utiliser un modèle de prévision qui tient compte des particularités observées à chacune des 194 stations météorologiques réparties sur le territoire.

De plus, en support aux opérations sur le terrain, le Service s'est doté d'une nouvelle station météorologique portable, qui s'ajoute aux trois autres déjà détenues par l'organisation.

Informatique

Cette année, le Service informatique a progressé dans le développement de plusieurs projets d'importance. Plus particulièrement, notons la migration de l'entièreté de la base de données de l'organisation vers Microsoft Azure (informatique), permettant de libérer certaines ressources informatiques et d'optimiser l'accès et la sécurité des données.

Un nouveau contrat cellulaire de trois ans a également été signé en tout début d'année. Celui-ci inclut l'attribution de téléphones intelligents pour tous les pompiers, améliorant ainsi notre capacité de communication sur le terrain. Par ailleurs, tous les pompiers bénéficient également d'un compte Microsoft SOPFEU, leur donnant accès à une boîte de courriel professionnelle.



L'équipe de développement s'est aussi appliquée sur plusieurs autres dossiers. Parmi ceux-ci :

- L'intégration croissante de l'outil PowerBI pour des besoins d'analyse. La Direction des services financiers, notamment, a incorporé cet outil.
- La mise en fonction d'un nouveau logiciel de gestion des services d'assistance (GLPI). Celui-ci remplace le très désuet Alexsys Team.

La SOPFEU a fait l'objet de plusieurs tentatives d'hameçonnage par courriel en 2022. Malgré une nette augmentation de ce genre d'événements, aucun incident majeur n'est survenu. Néanmoins, dans l'anticipation d'une augmentation de cette tendance, un nouveau poste en sécurité réseautique a été approuvé et sera comblé en 2023. Notons également que le plan annuel de test d'intrusion demeure en place.

Recherche et développement

La Direction des technologies de l'information gère l'implication de la SOPFEU dans plusieurs projets de recherche ou d'innovation.

- À la suite de travaux de planification en 2022, des tests de performance de détecteurs de fumée seront effectués au cours de la prochaine saison sur le territoire québécois, pour le bénéfice du ministère de la Défense Nationale du Canada et de la Homeland Security des États-Unis. Le but est de comparer deux équipements de nouvelle technologie. La SOPFEU assurera la logistique et fournira le support nécessaire pour le bon fonctionnement de ces tests.
- La SOPFEU fait partie d'un comité consultatif sur le développement du système satellitaire Wildfiresat, entièrement dédié à la détection et au suivi du comportement des feux. La mise en opération du système est prévue pour 2028 ou 2029.
- L'Université du Québec à Trois-Rivières ayant développé un produit chimique rendant la végétation ignifuge, la SOPFEU agit en tant que consultant et collaborateur pour développer une preuve de concept dans un cadre opérationnel au cours de l'été 2023.
- La jeune firme québécoise Lux poursuit ses travaux de développement d'un ballon stratosphérique, dont l'objectif est l'observation de la Terre, plus particulièrement la détection de feux. La SOPFEU fournira un cadre permettant des tests au courant de la saison 2023, selon l'avancement des travaux de développement.
- Finalement, la SOPFEU joue un rôle de consultant auprès d'Airbus Defence and Space dans leur projet de développement d'une constellation de mini satellites permettant la détection photonique de nouveaux feux. Des premiers tests de validation seront évalués en 2024.

ISO 9001-2015

Au début du mois d'août, des employés du siège social et de la Direction de la région Centre ont participé à l'audit de maintien du système de management de la qualité, en lien avec les exigences de la norme ISO 9001:2015. Cette évaluation a été réalisée par un auditeur du Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Les résultats font état de points positifs, tels que la grande maîtrise opérationnelle des pompiers forestiers,

les initiatives de simulation opérationnelle et d'entraînement à la tâche, ainsi que la gestion des entrepôts. Des opportunités d'améliorations ont également été soulignées, ainsi que trois demandes d'actions correctives mineures portant sur la gestion de la qualité des processus (information documentée, éléments de surveillance et de mesure, suivi des non-conformités).

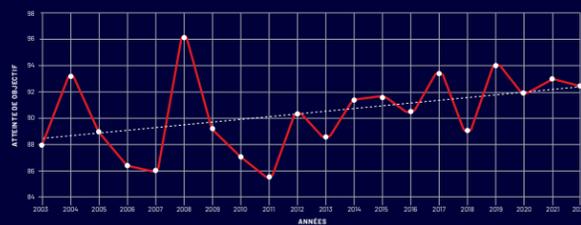
Performance organisationnelle

La performance organisationnelle, gérée sous un Système de management de la qualité (SMQ) normé ISO 9001:2015, a gagné en maturité depuis une vingtaine d'années. L'approche par processus et par gestion des risques menant à bien la prestation de services liée à la mission et à la vision de la SOPFEU, y intègre l'ensemble des activités opérationnelles et de soutien jugées critiques. Orchestrée par la Direction générale adjointe (DGA), la mise en œuvre de

la stratégie et de la performance du SMQ demeure sous la responsabilité de l'équipe de direction.

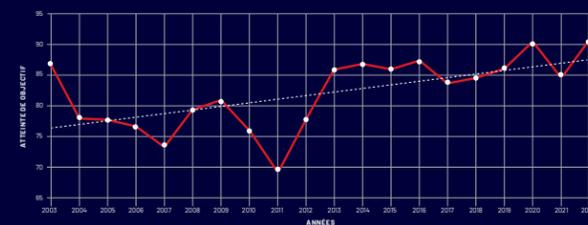
La performance des processus opérationnels critiques en saison de protection est mesurée et surveillée par différents indicateurs, en audit interne, et par l'analyse de risque entourant l'adéquation des ressources ainsi qu'une analyse des feux qui sont considérés non-conformes.

OBJECTIF DE DÉTECTION



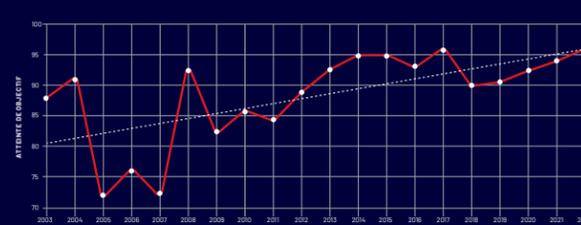
Feux détectés avant qu'ils n'atteignent 0,5 hectare : **92,6 %**

OBJECTIF DE INTERVENTION LORSQUE REQUIS



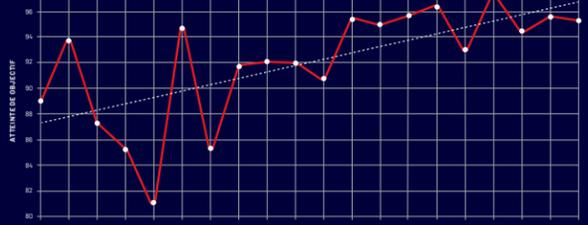
Attaque initiale des feux en moins d'une heure : **91,1 %**

OBJECTIF DE MAÎTRISE



Feux maîtrisés avant le prochain cycle de brûlage : **96,1 %**

OBJECTIF DE SUPERFICIE FINALE



Feux éteints à 3 hectares ou moins : **95,3 %**

VALEURS

Santé et sécurité

Nous devons évoluer dans un environnement de travail sain et sécuritaire. Gestionnaires, employés et partenaires sont tous engagés dans le maintien de notre intégrité physique et psychologique.

C'est une responsabilité individuelle et collective.





DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS



Manon PELLETIER, CPA,
Directrice des services financiers

Faits marquants de l'année financière 2022

Une année déficitaire pour la Société

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a enregistré un déficit d'opérations de 8 898 430 \$ en 2022, contrastant avec l'excédent de 3 376 480 \$ dégagé en 2021. Le peu de prêts d'avions-citernes réalisés dans la dernière saison jumelé à des revenus de suppression moindres que l'an dernier expliquent essentiellement cet écart.

La cotisation générale de base au montant de 45 818 684 \$ est fixe depuis 2014. L'équilibre budgétaire est fonction du niveau des activités de suppression, des ententes liées à la mission ainsi que des prêts d'avions-citernes.

La Société exerce un contrôle serré de ses dépenses, mais elle doit assumer la hausse des salaires, les hausses de coûts liés aux contrats des aéronefs et du carburant dans un contexte de forte inflation. Elle revoit ses stratégies d'approvisionnement en fonction des risques de marché et de ses besoins en équipements spécialisés pour répondre aux besoins opérationnels.

Cotisation de suppression

La cotisation de suppression s'est élevée à 26 546 372 \$ en 2022 comparativement à 49 486 431 \$ l'année précédente. L'écart de 22 940 059 \$ représente une économie de 46 % entre l'année 2021 et 2022 pour le gouvernement du Québec.

Diminution des trop-perçus du Service aérien gouvernemental (SAG)

Les trop-perçus du SAG constatés pour l'année 2022 s'élèvent à 232 675 \$, soit 6 154 835 \$ de moins que l'année dernière. Ces trop-perçus s'expliquent principalement par le fait qu'il y a eu très peu de prêts d'avions-citernes aux provinces canadiennes et hors Canada à l'exception de l'entente de prêt d'avions-citernes au comté de Los Angeles en Californie.

Ententes liées à la mission

Les ententes de protection contribuent à générer des revenus annuels. En 2022, l'entente de protection de la zone nordique a généré des revenus de 3 310 983 \$ comparativement à 4 195 869 \$ en 2021, soit un écart de 884 886 \$ expliqué essentiellement par la baisse du nombre de feux combattus. Dans l'ensemble, les revenus liés à l'extinction d'incendies dans la zone nordique se sont élevés à 495 678 \$ en 2022 (1 379 868 \$ en 2021).

L'année 2022 a été marquée par le peu de prêts de ressources hors province. De ce fait, les prêts aux provinces canadiennes ont généré des revenus de 1 795 592 \$ en 2022 (5 608 773 \$ en 2021) tandis que les revenus découlant de l'appui au combat des incendies dans d'autres pays se sont élevés à 160 490 \$ en 2022 (569 999 \$ en 2021).

La protection de l'île d'Anticosti et des Iles-de-la-Madeleine ont totalisé 204 530 \$ en 2022 (171 377 \$ en 2021). Une nouvelle entente avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la mise en place d'études portant sur la vulnérabilité de communauté, en collaboration avec la Société du Plan Nord a généré 130 464 \$ de revenu.

Subvention pour la modernisation de l'avionique des avions-citernes CL-415

En mars 2019, le MFFP a accordé une subvention de 42 000 000 \$ à la SOPFEU pour la modernisation des tableaux de bord des avions-citernes CL-415. Le solde des fonds est investi dans un compte à rendement bonifié ainsi que dans différents certificats de placements garantis, dont l'échéance est arrimée avec des décaissements prévus pour les travaux. Le SAG estime que le degré d'avancement du projet était de 43 % au 31 décembre 2022, d'où des travaux évalués à 8 015 843 \$ en 2022 (1 483 901 \$ en 2021, 8 495 963 \$ en 2020 et 3 343 856 \$ en 2019). Depuis la réception de la subvention, des revenus d'intérêts totalisant 1 933 970 \$ se sont ajoutés aux placements réservés.

Investissement dans les immobilisations et les infrastructures

Dans l'année 2022, la société a fait des investissements en immobilisations au montant de 2 941 071 \$ (2 540 890 \$ en 2021).

Régime de retraite

Le passif au titre des prestations définies a augmenté de 11 354 265 \$ dans la dernière année, le montant présenté comme passif au titre des prestations définies est de 9 319 376 \$ en 2022 (actif au titre des prestations définies en 2021 de 1 397 494 \$).

Selon le rapport de comptabilisation qui est fondé sur l'extrapolation de la dernière évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2021, l'actif du Régime était inférieur à son passif actuariel au 31 décembre 2022. Ce changement de position découle principalement des mauvais rendements des marchés au cours de l'année 2022 et de la hausse des taux d'intérêt.

Actif net

L'actif net de la société s'élève à 15 568 391 \$ au 31 décembre 2022, soit une diminution de 20 252 695 \$ par rapport à l'année précédente. Cette diminution se compose du déficit de 8 898 430 \$ et de la réévaluation des obligations liées au régime de retraite d'un montant de 11 354 264 \$.

Un montant de 4 566 715 \$ (5 125 650 \$ en 2021) est affecté à des projets stratégiques futurs. Ce fonds affecté s'est vu bonifié de 114 889 \$ des revenus d'intérêts qu'il a rapportés en 2022.

Progiciel de gestion intégré

En 2022, la Société a poursuivi ses travaux en vue de faire la sélection d'un nouveau système comptable qui remplacera son système actuel développé à l'interne. Les appels d'offres ont été réalisés et les fournisseurs retenus ont présentés leur progiciel. La société est appuyée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton dans sa démarche. Des phases de planification, d'intégration et d'implantation suivront en 2023 et 2024.



VALEURS

Audace

Nous accomplissons notre mission avec courage et leadership. Nous présentons une attitude positive face au changement et démontrons de l'agilité pour saisir les opportunités qui s'offrent à nous. Nous faisons preuve de créativité et d'innovation afin de toujours demeurer une organisation performante .



ÉTATS FINANCIERS

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

États financiers
Au 31 décembre 2022

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU),

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers de l'Organisme pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 10 mars 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 2 mars 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A125052

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

	2022	2021
PRODUITS		
Cotisations des membres (annexe A)	72 365 056 \$	95 305 115 \$
Facturation à des tiers - ententes liées à la mission (annexe B)	5 695 198	10 577 740
Facturation à des tiers - suppression zone intensive et tampon	27 595	1 154 335
Trop-perçus du Service aérien gouvernemental	232 675	6 387 510
Subvention pour la modernisation de l'avionique des CL-415	8 015 853	1 483 901
Autres produits	1 520 588	1 173 448
	87 856 965	116 082 049
CHARGES		
CHARGES ÉMANANT DU BUDGET D'OPÉRATIONS		
Prévention et information (annexe C)	759 792	768 406
Présuppression (annexe D)	57 318 227	49 387 259
Détection (annexe E)	3 096 851	3 189 954
Administration (annexe F)	6 829 264	6 737 128
	68 004 134	60 082 747
CHARGES IMPUTÉES À LA SUPPRESSION ET À LA PRESTATION D'AUTRES SERVICES LIÉS À LA MISSION	(3 042 997)	(7 671 159)
	64 961 137	52 411 588
CHARGES DE SUPPRESSION (annexe G)	26 481 432	50 401 479
CHARGES LIÉES À LA PRESTATION D'AUTRES SERVICES LIÉS À LA MISSION (annexe H)	5 312 826	9 892 502
	96 755 395	112 705 569
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(8 898 430) \$	3 376 480 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

	Investi en immobilisations corporelles	Fonds affecté à des projets stratégiques (note 13)	Non affecté	Total	Total
SOLDE, début de l'exercice	13 631 854 \$	5 125 650 \$	17 063 582 \$	35 821 086 \$	29 090 745 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 734 832)	114 889	(7 278 487)	(8 898 430)	3 376 480
Investissement en immobilisations corporelles, net de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition	3 296 650	(673 824)	(2 622 826)	-	-
Réévaluation et autres éléments relatifs au régime à prestations définies	-	-	(11 354 265)	(11 354 265)	3 353 861
SOLDE, fin de l'exercice	15 193 672 \$	4 566 715 \$	(4 191 996) \$	15 568 391 \$	35 821 086 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

BILAN		
Au 31 décembre	2022	2021
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	7 171 785 \$	1 702 145 \$
Placements temporaires (note 3)	-	3 000 000
Créances (note 4)	6 539 505	19 506 583
Avance au Service aérien gouvernemental	-	2 625 949
Stocks	1 081 378	872 300
Frais payés d'avance	9 430	189 267
	14 802 098	27 896 244
DÉPÔT SUR ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	162 580
ENCAISSE ET PLACEMENTS RÉSERVÉS (note 5)	27 205 462	27 450 914
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 6)	17 615 778	16 436 778
ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (note 12)	-	1 397 494
	59 623 338 \$	73 344 010 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

BILAN (suite)		
Au 31 décembre	2022	2021
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	5 108 003 \$	4 641 137 \$
Frais courus au Service aérien gouvernemental	4 611 055	-
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 9)	747 111	734 120
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	9 003	8 552
	10 475 172	5 383 809
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 9)	1 649 077	2 036 334
DETTE À LONG TERME (note 10)	16 915	25 918
SUBVENTION REPORTÉE (note 11)	22 594 407	30 076 863
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (note 12)	9 319 376	-
	44 054 947	37 522 924
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	15 193 672	13 631 854
Fonds affecté à des projets stratégiques	4 566 715	5 125 650
Non affecté	(4 191 996)	17 063 582
	15 568 391	35 821 086
	59 623 338 \$	73 344 010 \$

ENGAGEMENTS (note 14)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(8 898 430) \$	3 376 480 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 722 029	1 675 324
Amortissement de la subvention reportée	(8 015 853)	(1 483 901)
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	12 803	(77 260)
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(637 395)	(349 717)
	(15 816 846)	3 140 926
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Créances	12 967 078	(14 102 062)
Avance au Service aérien gouvernemental	2 625 949	(2 625 949)
Stocks	(209 078)	(2 843)
Fais payés d'avance	179 837	(46 166)
Créditeurs	414 214	(2 242 879)
Frais courus au Service aérien gouvernemental	4 611 055	(1 978 535)
	4 772 209	(17 857 508)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Décassement de placements réservés	778 849	6 088 385
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 325 043)	(1 438 882)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	27 239	183 958
	(1 518 955)	4 833 461

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Remboursement de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition	(775 062)	(641 218)
Remboursement de la dette à long terme	(8 552)	(268 400)
	(783 614)	(909 618)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

2 469 640 (13 933 665)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

4 702 145 18 635 810

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

7 171 785 \$ 4 702 145 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme se composent des éléments suivants :

Encaisse	7 171 785 \$	1 702 145 \$
Placements temporaires	-	3 000 000
	7 171 785 \$	4 702 145 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

ACTIVITÉS N'ENTRAÎNANT PAS DE MOUVEMENT DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Acquisition d'immobilisations corporelles au moyen de contrats de location-acquisition	400 796 \$	1 112 138 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les créiteurs	52 652 \$	- \$
Variation du dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles	(162 580) \$	10 130 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme mission de protéger la forêt, les communautés et les infrastructures stratégiques contre les incendies de végétation, tout en assurant la pérennité du milieu forestier. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations portent sur l'amortissement de la subvention reportée pour la modernisation de l'avionique des CL-415, l'évaluation de la provision pour créances douteuses, de la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif au titre des prestations définies.

Comptabilisation des produits

Apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Cotisations

Les produits de cotisations sont comptabilisés sur la période couverte par la cotisation, soit au moment où les charges afférentes sont engagées.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Facturations à des tiers

Les produits afférents à la facturation à des tiers via des ententes liées à la mission sont comptabilisés au moment où les charges afférentes sont engagées. Ils représentent les produits liés à des ententes de protection du territoire, à la réalisation de plans de surveillance, aux honoraires de consultation en regard de la protection des forêts et à l'aide au combat des incendies de forêt hors province, aux travaux de suppression de la zone nordique ainsi qu'à la conclusion d'ententes d'appui à la communauté.

Les produits afférents à la facturation à des tiers en regard de travaux de suppression de la zone intensive et tampon sont comptabilisés au moment où les charges afférentes sont engagées. Ils représentent les produits liés à la facturation de coûts de suppression à des non-membres.

Trop-perçus du service aérien gouvernemental

Les produits afférents aux résultats du Service aérien gouvernemental (SAG) représentent l'ajustement entre les dépenses budgétées et celles réellement encourues par le SAG, net des revenus de prêts d'avions-citernes hors Québec.

Autres produits

Les autres produits comprennent notamment les revenus de location de sites de télécommunications, les revenus provenant de la vente de services météo à des tierces organisations, les revenus d'intérêts et les autres produits générés par l'Organisme. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif tandis que les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Composition des charges

Les charges de prévention et information représentent les coûts encourus par l'Organisme en vue de réduire le nombre d'incendies de forêt causés par les activités humaines, notamment les charges salariales liées à la sensibilisation et à l'éducation des membres et du public.

Les charges de présuppression représentent les coûts encourus par l'Organisme pour se préparer à intervenir efficacement au combat des incendies de forêt, notamment les charges liées aux salaires du personnel associé aux opérations et aux services (télécommunications, informatique, météo, etc.), les charges liées aux infrastructures ainsi que les charges liées aux avions-citernes, aux aéronefs d'aéropointage et aux hélicoptères sous contrat.

Les charges de détection représentent les coûts encourus par l'Organisme pour la détection des feux de forêt, notamment les charges liées à la location des avions de détection et les charges salariales du personnel affecté à ces tâches.

Les charges d'administration représentent tous les autres coûts de l'Organisme nécessaires pour en assurer son fonctionnement, notamment les coûts encourus par la direction des services administratifs, par la direction des ressources humaines, par la direction générale, par les directions de base, ainsi que pour les services d'informatique de gestion.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Composition des charges

Les charges de suppression représentent les coûts encourus par l'Organisme pouvant être directement imputés à l'extinction des incendies de forêt, notamment les charges liées à la location des aéronefs et aux salaires du personnel affecté au combat des incendies. En absence d'incendies, certains de ces coûts seront par ailleurs comptabilisés dans les charges de présuppression.

Les charges liées à la prestation d'autres services liés à la mission représentent les charges liées à la protection du territoire, à la réalisation de plans de surveillance, aux honoraires de consultation en regard de la protection des forêts, à l'aide au combat des incendies de forêt hors province et à l'extinction des incendies de forêt de la zone nordique. Ces charges incluent également le coût des services rendus à la communauté.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont constitués des barils, des carburants et des retardants. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la formule du coût moyen.

Le montant des stocks comptabilisés en charges à l'état des résultats totalise 256 064 \$ (2021 - 838 928 \$).

Immobilisations corporelles et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes, et les durées ou les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durées ou taux
Immeubles, unités mobiles et tours	solde décroissant	4 %
Immeubles sur terrains loués	linéaire	durée résiduelle du bail
Améliorations locatives	linéaire	durée résiduelle du bail
Équipement de communication	solde décroissant	20 %
Équipement de suppression	solde décroissant	20 %
Autres infrastructures	solde décroissant	4 %
Équipement informatique	solde décroissant	30 %
Matériel roulant	solde décroissant	10 %
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %
Pistes d'atterrissage	solde décroissant	4 %
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition		
Immeuble	solde décroissant	4 %
Équipement de suppression	solde décroissant	20 %
Matériel roulant	linéaire	10 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre à certains de ses employés un régime de retraite à prestations définies.

L'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture est déterminée en ayant recours à une extrapolation de la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation.

Le solde net de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime ajustée, (s'il y a lieu, de la provision pour moins value) est comptabilisé au bilan. Le coût du régime pour l'exercice, composé du coût des services rendus au cours de l'exercice et du coût financier, est comptabilisé aux résultats. Les réévaluations et autres éléments sont comptabilisés directement à l'actif net.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre à certains de ses employés un régime de retraite à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des placements temporaires encaissables en tout temps.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2022	2021
Placements temporaires non renouvelés au cours de l'exercice	- \$	3 000 000 \$

4. CRÉANCES

	2022	2021
Cotisations et autres comptes à recevoir	5 792 306 \$	18 990 648 \$
Provision pour créances douteuses	145 670	145 670
	5 646 636	18 844 978
Taxes à la consommation	892 869	661 605
	6 539 505 \$	19 506 583 \$

5. ENCAISSE ET PLACEMENTS RÉSERVÉS

L'Organisme dispose d'un montant de trésorerie dont l'utilisation est grevée d'une affectation externe, plus amplement décrite à la note 11.

	2022	2021
SOLDE , début de l'exercice	27 450 914 \$	33 261 392 \$
Intérêts réinvestis	533 397	277 907
Paiements	(778 849)	(6 088 385)
SOLDE , fin de l'exercice	27 205 462 \$	27 450 914 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES Au 31 décembre 2022

5. ENCAISSE ET PLACEMENTS RÉSERVÉS (suite)

	2022	2021
Dépôt à terme Banque Laurentienne, portant intérêt au taux de 1,32 %, échéant en août 2023	2 310 236 \$	2 310 236 \$
Dépôt à terme Banque Nationale du Canada, portant intérêt au taux de 4,45 %, échéant en août 2023	2 080 652	-
Dépôt à terme BLC Trust, portant intérêt au taux de 1,32 %, échéant en août 2023	2 310 236	2 310 236
Dépôt à terme Société de fiducie canadienne de l'Ouest, portant intérêt au taux de 1,31 %, échéant en septembre 2023	708 747	708 747
Dépôt à terme Banque Nationale du Canada, portant intérêt au taux de 4,7 %, échéant en octobre 2023	1 725 256	-
Dépôt à terme Banque canadienne de l'Ouest, portant intérêt au taux de 1,92 %, échéant en novembre 2023	2 576 245	2 576 245
Dépôt à terme Société de fiducie canadienne de l'Ouest, portant intérêt au taux de 1,92 %, échéant en décembre 2023	2 576 246	2 576 246
Dépôt à terme Banque Nationale du Canada, portant intérêt au taux de 4,71 %, échéant en octobre 2024	1 674 513	-
Dépôt à terme Banque royale du Canada, portant intérêt au taux de 5,2 %, échéant en décembre 2024	2 074 888	-
Dépôt à terme Banque royale du Canada, portant intérêt au taux de 4,72 %, échéant en octobre 2025	1 674 513	-
Dépôts à terme échus au cours de l'exercice	-	16 000 000
	19 711 532	26 481 710
Encaisse et intérêts à recevoir	7 493 930	969 204
	27 205 462 \$	27 450 914 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrains	589 247 \$	- \$	589 247 \$	208 655 \$
Immeubles, unités mobiles et tours	12 717 963	5 364 642	7 353 321	6 705 060
Immeubles sur terrains loués	7 005 254	6 418 267	586 987	140 169
Améliorations locatives	369 254	25 113	344 141	309 698
Équipement de communication	5 630 596	4 312 212	1 318 384	1 556 198
Équipement de suppression	6 302 858	4 890 903	1 411 955	1 326 152
Autres infrastructures	100 173	25 263	74 910	78 031
Équipement informatique	1 538 822	1 257 280	281 542	323 552
Matériel roulant	425 899	344 195	81 704	112 670
Mobilier de bureau	933 386	711 711	221 675	172 592
Pistes d'atterrissage	3 033 818	1 528 701	1 505 117	1 567 830
	38 647 270	24 878 287	13 768 983	12 500 607
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition				
Immeuble	650 000	108 966	541 034	563 577
Équipement de suppression	80 000	50 509	29 491	36 864
Matériel roulant	5 098 938	1 822 668	3 276 270	3 335 730
	44 476 208 \$	26 860 430 \$	17 615 778 \$	16 436 778 \$

Au cours de l'exercice, dans le cadre de son programme régulier de remplacement et d'amélioration de ses immobilisations corporelles, l'Organisme a radié de l'équipement informatique, de l'équipement de communication, de l'équipement de suppression, du mobilier de bureau et du matériel roulant.

7. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Organisme dispose d'une facilité de crédit d'un montant autorisé de 3 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel, garantie par l'universalité des créances présentes et futures pour un montant de 20 000 000 \$. La facilité de crédit est renégociable annuellement.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

8. CRÉDITEURS

	2022	2021
Comptes fournisseurs	235 862 \$	671 135 \$
Frais courus	1 520 351	444 586
Salaires et vacances courus	3 336 254	3 330 384
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	15 536	195 032
	5 108 003 \$	4 641 137 \$

9. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2022	2021
Obligations relatives à la location de matériel roulant, taux variant de 3,03 % à 5,53 %, remboursables par versements mensuels moyens totalisant 64 621 \$ incluant les intérêts, échéant entre avril 2023 et novembre 2027	1 977 417 \$	2 281 602 \$
Obligation relative à la location d'un immeuble et d'équipement de suppression, 4,08 %, remboursable jusqu'en mars 2028 par versements mensuels de 7 394 \$ incluant les intérêts*	418 771	488 852
	2 396 188	2 770 454
Portion échéant au cours du prochain exercice	747 111	734 120
	1 649 077 \$	2 036 334 \$

* L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition est soumise à la garantie décrite à la note 7.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

9. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-acquisition à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2023 -	846 165 \$
2024 -	729 726
2025 -	520 901
2026 -	382 715
2027 -	123 639
Autres	<u>22 574</u>
	2 625 720
Intérêts	<u>229 532</u>
	<u>2 396 188 \$</u>

10. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Emprunt, garanti par le matériel roulant d'une valeur nette comptable de 38 137 \$, remboursable par versements mensuels de 844 \$ incluant capital et intérêts au taux de 5,16 %, échéant en septembre 2025	25 918 \$	34 470 \$
Portion échéant au cours du prochain exercice	9 003	8 552
	16 915 \$	25 918 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2023 -	9 003 \$
2024 -	9 479 \$
2025 -	7 436 \$

11. SUBVENTION REPORTÉE

La subvention reportée représente des ressources non dépensées qui, en vertu d'une affectation externe, sont destinées au financement de la modernisation et du remplacement des composantes avioniques du tableau de bord des avions-citernes CL-415. Les revenus d'intérêts générés par la subvention encaissée sont grevés d'une affectation externe et sont destinés à couvrir les charges admissibles qui surviendront au cours des exercices subséquents. Tout montant non utilisé de la subvention octroyée à l'échéance de la convention le 31 mars 2024, y compris les intérêts, devra être remboursé au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

11. SUBVENTION REPORTÉE (suite)

Les variations survenues dans le solde de la subvention reportée sont les suivantes :

	2022	2021
SOLDE , début de l'exercice	30 076 863 \$	31 282 857 \$
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	(8 015 853)	(1 483 901)
Intérêts réinvestis	533 397	277 907
SOLDE , fin de l'exercice	22 594 407 \$	30 076 863 \$

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Description du régime d'avantages sociaux

L'Organisme a un régime capitalisé qui garantit à certains employés le paiement de prestations de retraite. Les prestations de retraite annuelles sont calculées à raison de 1,4 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au cours des cinq dernières années de cotisations plus 1,9 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs en excédant la moyenne du maximum des gains admissibles par année de service reconnue, le tout multiplié par le nombre d'années de service crédité depuis le 1er janvier 1992. Les crédits de rente accumulés avant le 1er janvier 1992 sont ajoutés aux prestations de retraite annuelles.

En plus de ces prestations de retraite annuelles, le régime inclut une prestation annuelle de raccordement égale à 15 \$ pour chaque mois de service crédité après le 31 décembre 1991 et les crédits accumulés avant cette date jusqu'à concurrence d'une rente annuelle de 5 400 \$. Cette prestation est payable à compter du moment où l'employé participant reçoit ou aurait pu recevoir une prestation de retraite annuelle sans réduction de sa rente, et se termine à 65 ans.

L'Organisme évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2021. Le montant de l'obligation au titre des prestations définies présenté aux états financiers est déterminé en fonction d'une extrapolation des résultats de cette évaluation en utilisant les flux monétaires réels de l'année 2022.

Situation du régime de retraite

	2022	2021
Juste valeur des actifs du régime	61 732 427 \$	69 937 808 \$
Obligation au titre des prestations définies	71 051 803	68 540 314
Actif (passif) au titre des prestations définies	(9 319 376) \$	1 397 494 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Situation du régime de retraite

Selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la cotisation d'équilibre inclut une provision de stabilisation, selon l'approche de capitalisation de la dernière évaluation actuarielle complète.

À la suite de l'évaluation complète du 31 décembre 2021, aucune cotisation d'équilibre minimale annuelle n'est exigée (2021 - 660 700 \$). La cotisation d'équilibre minimale sera revue lors de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2024. Cependant, une cotisation volontaire de 666 466 \$ a été versée au cours de l'exercice.

L'Organisme a versé 5 766 \$ (2021 - 0 \$) au régime de retraite afin d'acquitter à 100 % les droits d'employés ayant quitté le régime avant l'âge de la retraite.

13. AFFECTATIONS INTERNES

Le fonds affecté à des projets stratégiques représente le montant des surplus que l'Organisme avait accumulés au 31 mars 2018 qui pouvait être associé à la participation financière des membres bénéficiaires et territoriaux à cette date. Sur résolution du conseil d'administration, le fonds doit être investi dans des projets stratégiques d'acquisition ou de construction d'infrastructures. Le solde du fonds porte intérêt au taux établi par la Banque sur son compte courant et au taux du dépôt à terme, le cas échéant.

14. ENGAGEMENTS

Baux

L'Organisme s'est engagé par baux jusqu'en octobre 2028 pour la location de terrains, de locaux, d'un immeuble, d'équipements et de matériel roulant. Le solde des engagements suivant ces baux, exclusion faite des charges communes, s'établit à 24 410 305 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2023 -	9 588 416 \$
2024 -	7 899 797 \$
2025 -	3 976 365 \$
2026 -	1 786 517 \$
2027 -	1 159 210 \$

De plus, l'Organisme participe à la gestion du Service aérien gouvernemental par le comité de liaison. Les excédents ou les déficits de l'opération des avions-citernes sont assumés par l'Organisme.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

L'Organisme est exposé au risque de crédit en raison du fait qu'il consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Au 31 décembre 2022, environ 59 % (2021 - 34 %) des cotisations sont à recevoir de deux clients (2021 - un client), dont 33 % (2021 - 34 %) du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

De plus, l'Organisme fait affaire avec des institutions financières reconnues à l'égard de son encaisse et de ses placements réservés.

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses créateurs, à ses obligations découlant de contrats de location-acquisition et à sa dette à long terme.

Risque lié au taux d'intérêt

L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur.

16. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'Organisme réalise 92,79 % (2021 - 84,37 %) de ses revenus auprès du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

17. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

A - COTISATIONS DES MEMBRES

2022

	Générale	Financement CL-415	Sous-total	Suppression intensive et tampon	Total
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	40 932 998 \$	4 885 686 \$	45 818 684 \$	26 546 372 \$	72 365 056 \$

2021

	Générale	Financement CL-415	Sous-total	Suppression intensive et tampon	Total
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	40 875 841 \$	4 942 843 \$	45 818 684 \$	49 486 431 \$	95 305 115 \$

Outre les charges de suppression, la cotisation de suppression finance le remboursement de l'immeuble et de l'équipement de suppression loués en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

B - FACTURATION À DES TIERS - ENTENTES LIÉES À LA MISSION

		Québec	Hors Québec	Total	Total
Zone Nordique					
Services autochtones Canada	Présuppression	938 435 \$	- \$	938 435 \$	927 203 \$
Services autochtones Canada	Suppression	-	-	-	66 402
Hydro-Québec	Présuppression	938 435	-	938 435	927 203
Hydro-Québec	Suppression	495 678	-	495 678	1 279 578
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	Présuppression	938 435	-	938 435	927 203
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	Suppression	-	-	-	33 888
Gouvernement de la Colombie- Britannique	Suppression	-	-	-	16 773
Gouvernement de l'Ontario	Suppression	-	-	-	17 619
		3 310 983	-	3 310 983	4 195 869
Zone intensive					
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	Présuppression Îles-de-la-Madeleine	12 738	-	12 738	8 479
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	Présuppression Anticosti	191 792	-	191 792	162 898
Ministère de la Sécurité publique	Suppression	130 464	-	130 464	-
Gouvernement de la Colombie- Britannique	Suppression	-	10 561	10 561	4 274 409
Gouvernement de l'Ontario	Suppression	-	53 385	53 385	312 189
Gouvernement de l'Alberta	Suppression	-	946 183	946 183	18 677
Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador	Suppression	-	239 266	239 266	-
Gouvernement de Nouvelle- Écosse	Appui à la communauté	-	541 870	541 870	-
Listuguy Fire Department	Appui à la communauté	50 842	-	50 842	-
Conseil des Atikamekw	Appui à la communauté	42 297	-	42 297	-
New-York State Department of Environmental Conservation - Division of Forest Protection	Suppression	-	160 490	160 490	-
Gouvernement du Manitoba	Suppression	-	4 327	4 327	1 003 498
U.S. Department of Agriculture - Washington	Suppression	-	-	-	569 999
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Appui à la communauté	-	-	-	28 721
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Baie-James	Appui à la communauté	-	-	-	3 001
		428 133	1 956 082	2 384 215	6 381 871
		3 739 116 \$	1 956 082 \$	5 695 198 \$	10 577 740 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022 2021

C - PRÉVENTION ET INFORMATION

Salaires, vacances et charges sociales	626 401 \$	616 542 \$
Déplacements et communications	82 443	62 714
Équipements, fournitures et entretien	5 839	6 125
Loyers, aéronefs et autres	378	1 054
Services professionnels et administratifs	44 731	81 971
	759 792 \$	768 406 \$

D - PRÉSUPPRESSION

Salaires, vacances et charges sociales	22 894 321 \$	21 948 368 \$
Avions-citernes - frais d'opérations	7 559 025	7 963 025
Avions-citernes - frais de financement	4 885 685	4 942 842
Avions-citernes - frais de modernisation de l'avionique des CL-415	8 015 853	1 483 901
Déplacements et communications	668 569	539 491
Équipements, fournitures et entretien	3 301 738	2 987 070
Intérêts sur emprunts et obligations découlant de contrats de location-acquisition	78 802	65 456
Loyers, aéronefs et autres	7 631 135	7 348 430
Services professionnels et administratifs	755 852	633 368
Amortissement des immobilisations corporelles	1 527 247	1 475 308
	57 318 227 \$	49 387 259 \$

E - DÉTECTION

Salaires, vacances et charges sociales	341 298 \$	343 310 \$
Déplacements et communications	37 680	42 441
Équipements, fournitures et entretien	1 386	12 624
Loyers, aéronefs et autres	2 682 368	2 757 328
Services professionnels et administratifs	34 119	34 251
	3 096 851 \$	3 189 954 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022 2021

F - ADMINISTRATION

Salaires, vacances et charges sociales	4 191 309 \$	3 988 459 \$
Créances douteuses	-	145 670
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées, cotisation d'équilibre et cotisation volontaire	29 071	310 983
Déplacements et communications	320 974	274 502
Équipements, fournitures et entretien	633 239	660 090
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	7 453	250
Loyers	192 199	164 068
Services professionnels et administratifs	1 247 434	993 090
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	12 803	-
Amortissement des immobilisations corporelles	194 782	200 016
	6 829 264 \$	6 737 128 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

G - CHARGES DE SUPPRESSION

2022

	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges supplé- mentaires	Total
Salaires, vacances et charges sociales	268 954 \$	2 288 070 \$	2 557 024 \$
Avions-citernes	-	15 010 098	15 010 098
Contractuels, municipalités, compagnies et hors province	-	2 216 030	2 216 030
Équipements, fournitures et entretien	809 564	2 519 000	3 328 564
Loyers, aéronefs et autres	669 522	2 700 194	3 369 716
	1 748 040 \$	24 733 392 \$	26 481 432 \$

2021

	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges supplé- mentaires	Total
Salaires, vacances et charges sociales	779 039 \$	4 169 184 \$	4 948 223 \$
Avions-citernes	-	18 672 460	18 672 460
Contractuels, municipalités, compagnies et hors province	-	8 623 994	8 623 994
Équipements, fournitures et entretien	2 115 045	6 333 145	8 448 190
Loyers, aéronefs et autres	2 222 907	7 485 705	9 708 612
	5 116 991 \$	45 284 488 \$	50 401 479 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

H - CHARGES LIÉES À LA PRESTATION D'AUTRES SERVICES LIÉS À LA MISSION

2022

	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges supplé- mentaires	Total
Salaires, vacances et charges sociales	368 623 \$	1 930 054 \$	2 298 677 \$
Avions-citernes	159 834	174 601	334 435
Déplacements et télécommunications	-	424 451	424 451
Équipements, fournitures et entretien	66 151	57 781	123 932
Loyers, aéronefs et autres	118 137	1 353 954	1 472 091
Services professionnels et administratifs	582 212	77 028	659 240
	1 294 957 \$	4 017 869 \$	5 312 826 \$

2021

	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges supplé- mentaires	Total
Salaires, vacances et charges sociales	1 296 020 \$	5 033 124 \$	6 329 144 \$
Avions-citernes	243 004	164 131	407 135
Contractuels, municipalités, compagnies et hors province	-	105 587	105 587
Déplacements et télécommunications	-	595 136	595 136
Équipements, fournitures et entretien	157 434	55 076	212 510
Loyers, aéronefs et autres	304 876	1 354 231	1 659 107
Services professionnels et administratifs	552 834	31 049	583 883
	2 554 168 \$	7 338 334 \$	9 892 502 \$